

11 août 2022

Comité exécutif

Séance ordinaire du 11 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 11 août 2022 à 13h30.

De plus, mesdames Claire Charbonneau et Mélanie Dufresne ainsi que monsieur Sébastien Gaudette sont présents, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Monsieur Daniel Dubois, Directeur général et madame Maude Clossey, Directrice générale adjointe ainsi que madame Stéphanie Delisle-Goudreau, secrétaire, sont présents.

Monsieur Marco Savard est absent.

-- -- -- --

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 13h30

ORDRE DU JOUR

CE-20220811-02

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

PROCÈS-VERBAUX

CE-20220811-5.1

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2022

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2022.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2022 soit adopté tel que soumis.

11 août 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

CE-20220811-6.1

Participation des membres du conseil municipal à diverses activités

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal ;

Que les membres du conseil municipal soient autorisés à participer aux activités suivantes, à savoir :

- madame la mairesse Andrée Bouchard ainsi que mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Marianne Lambert et Patricia Poissant à la « Fête urbaine » organisé par la Chambre de commerce de l'industrie du Haut-Richelieu qui s'est tenue le 14 juillet 2022, dans le stationnement du Carrefour Richelieu;
- madame la mairesse Andrée Bouchard au souper de la 13^e édition du « Tournoi de golf du Celtix » organisé par le Club de Soccer Celtix Haut-Richelieu qui se tiendra le 12 août 2022, au Club de golf du Lac Champlain à Venise-en-Québec;
- madame la conseillère Patricia Poissant ainsi que monsieur le conseiller Jean Fontaine à la 13^e édition du « Tournoi de golf du Celtix » organisé par le Club de Soccer du Celtix Haut-Richelieu qui se tiendra le 12 août 2022, au Club de golf du Lac Champlain à Venise-en-Québec;
- madame la conseillère Patricia Poissant ainsi que monsieur le conseiller Jean Fontaine à participer au « Tournoi de golf » organisé par l'organisme le Fonds jeunesse Gely-N-Ice, qui s'est tenu le 15 juillet 2022, au Club de golf Saint-Jean.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-6.2

Aide financière à l'initiative citoyenne « Potagers quartier des Prés-Verts »

11 août 2022

CONSIDÉRANT que le projet d'initiative citoyenne de madame Valérie Fontaine consiste à préparer et à entretenir des boîtes potagers devant l'école des Prés-Verts;

CONSIDÉRANT que ce projet a vu le jour en 2017;

CONSIDÉRANT que le projet est en collaboration avec les citoyens du quartier et les groupes en adaptation scolaire de l'école des Prés-Verts;

CONSIDÉRANT que de la terre, du compost, du bois et des matériaux sont nécessaires pour entretenir les boîtes potagers;

Que soit autorisée une aide financière de 300 \$ pour l'initiative citoyenne « Potagers quartier des Prés-Verts ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-6.3

Octroi d'une commandite à la « Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville »

CONSIDÉRANT que la « Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville » organise la 34^e édition de son tournoi de golf le 15 août 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une invitation à participer à ce tournoi;

CONSIDÉRANT qu'au moment d'inscrire les membres du conseil souhaitant y participer, le tournoi indiquait complet;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal souhaitent donc commanditer un tertre de départ au montant de 1 000 \$;

Que soit autorisé l'octroi d'une commandite au montant de 1 000 \$ pour un tertre de départ à la 34^e édition du tournoi de golf de la « Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville » qui se tiendra le 15 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-6.4

Publication d'un avis de restriction d'usage - Lot 6 279 522 du cadastre du Québec situé au 302, rue Brosseau

11 août 2022

CONSIDÉRANT qu'un avis de contamination a été publié sur les terrains du 302 rue Brosseau, soit l'ancienne usine de pigmentation IPC;

CONSIDÉRANT le plan de réhabilitation et l'avis de décontamination qui a été publié;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2019-03-0179 quant à la publication d'un avis de restriction d'usage sur le lot 6 279 522 du cadastre du Québec situé au 302, rue Brosseau;

CONSIDÉRANT que ce terrain est utilisé comme stationnement pour le Service des travaux publics et comme entreposage pour le garage municipal;

CONSIDÉRANT que le terrain, et plus particulièrement le lot 6 279 522 du cadastre du Québec doit faire l'objet d'une publication d'un avis de restriction d'usage conformément aux conclusions du rapport de la firme « Les services EXP inc. » daté du 11 janvier 2019;

Que soient autorisés le greffier ou la greffière adjointe et l'avocate-conseil à procéder aux démarches afin de publier au bureau de la publicité foncière, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, un avis de restriction d'usage pour le lot 6 279 522 du cadastre du Québec situé au 302, rue Brosseau

Que soit autorisée l'avocate conseil à accorder un mandat à la firme « Burelle avocate » en vue de procéder à la rédaction et à la publication de cet avis.

Que l'avocate conseil soit autorisée à payer les honoraires et frais à même le folio dûment autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

CE-20220811-8.1

Octroi d'un contrat de gré à gré - SA-1361-AD-22-G - Services professionnels d'arbitrage afin de représenter la Ville

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour les services professionnels d'arbitrage afin de représenter la Ville peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

11 août 2022

Que soit accordé à « Les avocats Le Corre & Associés, s.e.n.c.r.l. » le contrat relatif à l'arbitrage pour représenter la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le grief du syndicat des cols blancs BUR-2021-010, au prix forfaitaire négocié avec le fournisseur, au montant total de 34 492,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-8.2

Affectation temporaire en fonction supérieure de madame Carole Laurin au poste de « Chef de division – Bibliothèques » au Service de la culture, du développement social et du loisir

CONSIDÉRANT que la titulaire du poste sera en vacances du 4 au 8 juillet 2022 et du 25 août au 19 septembre 2022 et qu'il y a lieu de la remplacer dans ses fonctions durant son absence;

CONSIDÉRANT que madame Carole Laurin possède les qualifications et les compétences pour le poste.

Que soit autorisée l'affectation temporaire en fonction supérieure de madame Carole Laurin au poste de « Chef de division – Bibliothèques » au Service de la culture, du développement social et du loisir, et ce, du 4 au 8 juillet 2022 et du 25 août au 19 septembre 2022.

Que le statut et les conditions de travail de madame Carole Laurin soient maintenues, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-8.3

Prolongation de l'affectation temporaire en fonction supérieure hors de l'unité d'accréditation de madame Marie Girard au poste de « Commandant - Division patrouille et surveillance du territoire » du Service de police

CONSIDÉRANT les résolutions CE-2022-02-0012 et n° 2022-04-0235 autorisant l'affectation temporaire en fonction supérieure de madame Marie Girard au poste de « Commandant – Division patrouille et surveillance du territoire »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger à nouveau l'affectation temporaire de madame Marie Girard au poste de « Commandant - Division patrouille et surveillance du territoire » du Service de police;

11 août 2022

Que soit autorisée la prolongation de l'affectation temporaire en fonction supérieure hors de l'unité d'accréditation de madame Marie Girard au poste de « Commandant - Division patrouille et surveillance du territoire » du Service de police, et ce, du 19 septembre jusqu'au 30 décembre 2022.

Que les conditions de travail de madame Marie Girard soient maintenues, à l'exception du salaire, de l'horaire et du nombre d'heures de travail hebdomadaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-8.4

Prolongation de l'affectation temporaire en fonction supérieure de madame Stéphanie Moreau au poste d'« Inspecteur - Division patrouille et surveillance du territoire » du Service de police

CONSIDÉRANT les résolutions CE-2022-02-0013 et CE-20220414-8.4 autorisant l'affectation temporaire en fonction supérieure de madame Stéphanie Moreau au poste d'« Inspecteur – Division patrouille et surveillance du territoire »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger à nouveau l'affectation temporaire de madame Stéphanie Moreau au poste d'« Inspecteur – Division patrouille et surveillance du territoire » du Service de police;

Que soit autorisée la prolongation de l'affectation temporaire en fonction supérieure hors de l'unité d'accréditation de madame Stéphanie Moreau au poste d'« Inspecteur - Division patrouille et surveillance du territoire » du Service de police, et ce, du 19 septembre jusqu'au 30 décembre 2022.

Que les conditions de travail de madame Stéphanie Moreau soient maintenues, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-8.5

Affectation temporaire en fonction supérieure de madame Marie Girard au poste d'« Inspecteur – Division patrouille et surveillance du territoire » au Service de police

CONSIDÉRANT que le titulaire du poste sera en vacances du 18 juillet au 12 août 2022 et qu'il y a lieu de le remplacer dans ses fonctions durant son absence;

CONSIDÉRANT que madame Marie Girard possède les qualifications et compétences pour le poste;

11 août 2022

Que soit autorisée l'affectation temporaire en fonction supérieure de madame Marie Girard au poste d'« Inspecteur- Division patrouille et surveillance du territoire » du Service de police, et ce, du 1^{er} au 12 août 2022.

Que les conditions de travail de madame Marie Girard soient maintenues, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-8.6

Affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Yannick Lemieux au poste d'« Inspecteur-Division patrouille et surveillance du territoire » au Service de police

CONSIDÉRANT que le titulaire du poste sera en vacances du 18 juillet au 12 août 2022 et qu'il y a lieu de le remplacer dans ses fonctions durant son absence;

CONSIDÉRANT que monsieur Yannick Lemieux possède les qualifications et compétences pour le poste;

Que soit autorisée l'affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Yannick Lemieux au poste d'« Inspecteur- Division patrouille et surveillance du territoire» du Service de police, et ce, rétroactivement du 18 au 29 juillet 2022.

Que les conditions de travail de monsieur Yannick Lemieux soient maintenues, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-8.7

Affectation temporaire en fonction supérieure de madame Anik Cyr au poste d'« Inspecteur-Division enquêtes criminelles » au Service de police

CONSIDÉRANT que le titulaire du poste sera en vacances du 17 juillet au 13 août 2022 et qu'il y a lieu de le remplacer dans ses fonctions durant son absence;

CONSIDÉRANT que madame Anik Cyr possède les qualifications et compétences pour le poste;

Que soit autorisée l'affectation temporaire en fonction supérieure de madame Anik Cyr au poste d'« Inspecteur – Division enquêtes criminelles» du Service de police, et ce, rétroactivement du 17 juillet au 30 juillet 2022.

11 août 2022

Que les conditions de travail de madame Anik Cyr maintenues, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-8.8

Affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Christian Provencher au poste d'« Inspecteur- Division enquêtes criminelles » au Service de police

CONSIDÉRANT que le titulaire du poste sera en vacances du 17 juillet au 13 août 2022 et qu'il y a lieu de le remplacer dans ses fonctions durant son absence;

CONSIDÉRANT que monsieur Christian Provencher possède les qualifications et compétences pour le poste;

Que soit autorisée l'affectation temporaire en fonction supérieure de monsieur Christian Provencher au poste d'« Inspecteur- Division enquêtes criminelles » du Service de police, et ce, rétroactivement du 31 juillet au 13 août 2022.

Que les conditions de travail de monsieur Christian Provencher soient maintenues, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-8.9

Prolongation du contrat de madame Annie Gervais au poste de « Conseiller en ressources humaines » au Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT la résolution n° 2022-02-0066 adopté le 22 février 2022 au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le poste de conseillère en ressources humaines est temporairement vacant jusqu'au 27 février 2023;

CONSIDÉRANT que madame Annie Gervais occupe temporairement la fonction depuis le 28 février 2022 et qu'elle satisfaisait aux exigences;

Que soit autorisée la prolongation du contrat de travail de madame Annie Gervais au poste « Conseiller en ressources humaines » au Service des ressources humaines, et ce, jusqu'au 23 décembre 2022.

11 août 2022

Que les conditions de travail de madame Annie Gervais soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres – Équités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

CE-20220811-9.1

Octroi d'un contrat gré à gré pour une installation artistique - SA-412-LO-22-G – Arbres à poèmes

CONSIDÉRANT qu'un contrat relatif aux « Arbres à poèmes - La Cargaison » peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé à « La Cargaison | Collectif Créatif » le contrat relatif aux « Arbres à poèmes - La Cargaison » au coût forfaitaire inscrit dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-412-LO-22-G, pour un montant total de 35 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-9.2

Autorisations diverses – Activité « Défi Je Bouge » - 2022

CONSIDÉRANT que la Ville soutient la « Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville » dans l'organisation de l'activité « Défi Je bouge », lequel se tiendra le samedi 10 septembre 2022, et consiste en une course, marche, ainsi que des randonnées à vélo;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le parcours de l'événement qui requiert la fermeture temporaire de certains tronçons de rues et diverses interdictions de stationnement afin d'assurer la tenue de cette activité en toute sécurité;

Que soit autorisée la tenue de l'événement « Défi Je Bouge » le samedi 10 septembre 2022 et en conséquence, les fermetures de rues et interdictions de stationnement mentionnées au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 août 2022

CE-20220811-9.3

Autorisations diverses pour la tenue de l'événement « Mon Vieux-Saint-Jean la nuit - Édition 2022 »

CONSIDÉRANT que la Ville désire se distinguer par son offre événementielle créant une signature unique et distinctive sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme « Rues principales Saint-Jean-sur-Richelieu inc. » (Société de développement Vieux-Saint-Jean) est mandaté afin de veiller à la planification, la production et la réalisation de l'événement « Mon Vieux-Saint-Jean la nuit - Édition 2022 », en collaboration avec la Ville;

Que soit autorisée la tenue de l'événement « Mon Vieux-Saint-Jean la nuit », le samedi 15 octobre 2022 de 18h00 jusqu'à 3h00 le lendemain matin.

Qu'à cette fin, les autorisations suivantes soient accordées:

- Que le Service de la culture, du développement social et du loisir soit autorisé à adresser une demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de permettre l'ouverture des commerces, partenaires culturels et restaurants jusqu'à 3h00, le dimanche 16 octobre 2022;
- Que soit autorisé le bruit pour la nuit du samedi 15 au dimanche 16 octobre 2022;
- Que soit autorisés les feux à ciel ouvert sur la place publique du Vieux-Saint-Jean afin de permettre l'installation de dispositifs de chauffage événementiel;
- Que soit autorisée la vente d'alcool, de nourriture et d'objets promotionnels sur les sites de l'événement par les fournisseurs autorisés conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires;
- Que soit autorisé le soutien logistique et le prêt de matériel, en fonction des ressources disponibles de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-9.4

Autorisations diverses pour la tenue de l'événement « La caserne en fête »

11 août 2022

CONSIDÉRANT que la Ville désire permettre un accès privilégié aux citoyens à l'environnement de son Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que cet événement constitue le lancement des activités en lien avec la semaine de la prévention des incendies se déroulant du 9 au 15 octobre 2022;

Que soit autorisée la tenue de l'événement « La caserne en fête » à la caserne 1, située au 525, rue Saint-Jacques le samedi 24 septembre 2022 de 10h00 à 16h00.

Que soit autorisée, s'il y a lieu, la vente de nourriture et d'objets promotionnels sur le site de l'événement par les fournisseurs autorisés conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires.

Que soit autorisée une dérogation de bruit pour la journée du 24 septembre entre 10h00 et 16h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-9.5

Autorisations diverses pour la tenue de l'événement « Nuit des sans-abri » au marché public du Vieux-Saint-Jean

CONSIDÉRANT que la « Table de concertation en itinérance de Saint-Jean-sur-Richelieu » souhaite tenir la 4^e édition de l'évènement « Nuit des sans-abri » le 21 octobre 2022;

Que soit autorisée la tenue de l'événement « Nuit des sans-abri » au marché public du Vieux-Saint-Jean de 17h00 le 21 octobre 2022 à 1h00 le 22 octobre 2022.

Que soit autorisée la fermeture de la Place du Marché, de la rue Jacques-Cartier Nord au stationnement de l'Hôtel de Ville, et ce, du vendredi 21 octobre à 17h00 au samedi 22 octobre 2022, 1h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-9.6

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières - Regroupement des personnes handicapées Région du Haut-Richelieu inc.

CONSIDÉRANT que « Le Regroupement des personnes handicapées Région du Haut-Richelieu inc. » a déposé, le 13 juin 2022, auprès de la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 245, 6^e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu;

11 août 2022

CONSIDÉRANT que cet organisme doit faire la preuve auprès de la Commission municipale du Québec qu'il correspond aux exigences de la Loi pour obtenir l'exemption complète de toutes taxes foncières municipales;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité afin de connaître son opinion à l'égard de cette demande;

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne s'objecte pas aux démarches entreprises par l'organisme « Regroupement des personnes handicapées région du Haut-Richelieu inc. » à l'effet d'être reconnu aux fins d'une exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 245, 6e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, et occupé par cet organisme.

Que la Commission municipale du Québec soit informée qu'advenant la tenue d'une audience pour rendre une décision dans ce dossier, la Ville ne souhaite pas être représentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20220811-9.7

Renouvellement de bail 2022-2023 - Association québécoise de défense de droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT que l'« Association québécoise de défense de droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section Haut-Richelieu » occupe actuellement des locaux au 870, rue du Curé-Saint-Georges, appartenant à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit une augmentation du loyer annuel correspondant à l'IPC de Montréal au 30 juin 2022 pour 2022-2023 portant le loyer de l'organisme à 2 047,46\$, plus taxes;

Que soit autorisée la signature du bail d'une durée d'une (1) année avec l'« Association québécoise de défense de droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section Haut-Richelieu » pour l'occupation des locaux situés au 870, rue du Curé-Saint-Georges pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 et moyennant un loyer de 2 047,46 \$, plus taxes applicables.

11 août 2022

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

CE-20220811-10.1

Rejet de l'appel d'offres - SA-568-IN-22-I - Travaux de réaménagement du sous-sol de la portion du bâtiment administratif de la station d'épuration

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une (1) soumissions pour les travaux de réaménagement du sous-sol de la portion du bâtiment administratif de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que les prix soumis dépassent largement la valeur estimée du projet.

Que soit rejetée la soumission reçue en réponse de l'appel d'offres pour les travaux de réaménagement du sous-sol de la portion du bâtiment administratif de la station d'épuration.

Que le Service des infrastructures et gestion des eaux soit autorisé à réviser et à relancer le processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

CE-20220811-14.1

Autorisation de mise en candidature pour le mérite municipal – « Prix Municipalité et développement durable » auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-0759 par laquelle la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a adopté une stratégie de développement durable dans laquelle elle s'engage à faire preuve de leadership et à devenir une source d'inspiration;

11 août 2022

CONSIDÉRANT l'engagement fort de la collectivité Johannaise dans le processus participatif d'élaboration de la stratégie de développement durable;

CONSIDÉRANT le rayonnement dont la Ville a bénéficié en recevant le prix « Mérite Ovation municipale » de l'Union des municipalités du Québec.

Que soit autorisé le dépôt de la mise en candidature de la Ville au mérite municipal « Prix Municipalité et développement durable » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-20220811-21

Levée de la séance

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 14h10

Présidente

Secrétaire
